

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MÉDICAUX****Insert ACCIS****Système modulaire de reconstruction massive
du bassin****Avis de radiation****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs
médicaux et des technologies de santé le 21 mars 2023**

Faisant suite à l'examen du 21 mars 2023, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 21 mars 2023

**Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du
code de la sécurité sociale :**

La Société IMPLANCAST FRANCE informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références de l'insert ACCIS, élément du système modulaire de reconstructive massive du bassin MUTARS LUMIC, détaillée dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Les références sont inscrites sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
3197434	Insert ACCIS en CrCoMo et nitrure de titane – pour double mobilité	02224244 02224648 02225052

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs par d'autres dispositifs dont l'arrêté portant leur inscription sur la LPPR est en cours de publication au Journal Officiel, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif